



*Pôle Développement des Entreprises
& des Territoires – Appui aux Territoires
PR - 2026 - 013*

Monsieur Jérémy PIREYRE
Président
BILLOM COMMUNAUTE
35 Avenue de la Gare
63160 BILLOM

Clermont-Ferrand, le 11 mai 2026

Objet: *PLU-H Billom Communauté- Modification n°3
Avis de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole*

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le 5 mai 2026 le courriel de vos services concernant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme-Habitat de Billom Communauté, pour laquelle vous consultez la Chambre de Commerce et d'Industrie en tant que personne publique associée.

Lors de l'examen attentif de ce dossier, nous avons bien noté que cette procédure a pour objet la création et l'ajustement d'Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation d'habitat, l'ajustement de la zone U (Habitat), de la zone A (Agricole) et la création et la suppression d'espaces réservés.

A ce titre, cette modification n°3 n'a pas d'incidences directes sur les entreprises et les activités économiques du ressort de la Chambre de Commerce en tant que telles.

Aussi, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,

Claude BARBIN